

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle

M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc

LA SEANCE EST OUVERTE

**Commune de Gradignan - Subvention exceptionnelle dans le cadre du rachat
de 127 logements financés en PLUS-AA situés Résidence Naudet Bat 3 - Année
2011 - Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ESH Mésolia Habitat sollicite une subvention exceptionnelle au titre du rachat d'un immeuble composé de 127 logements financés en PLUS-AA, situé Résidence Naudet sur la commune de Gradignan appartenant à la Société GENICA domiciliée au 16, rue des Capucines à Paris.

Ce projet destiné en particulier à un public d'étudiants car situé à coté du domaine universitaire, présente un intérêt certain pour la commune de Gradignan et pour la CUB au titre des objectifs du PLH. En effet cette opération permettra non seulement la pérennisation de ces logements en logements sociaux et la diminution du déficit communal lié à l'application de l'article 55 de la loi SRU.

Dans ces conditions, le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Le coût global de l'opération s'élève à 7 729 608.24 euros :

Participation de l'Etat	114 145.00 euros
Participation de la CUB	413 000.00 euros
Prêt Foncier	4 676 745.00 euros
Prêt Logement	1 515 721.00 euros
Participation Mésolia Habitat	1 009 997.24 euros

La participation financière communautaire à cette opération s'élève à 413 000 Euros et sera versée dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivants :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire n°98/1047 du 18 décembre 1998 relative à la politique du logement et au transfert de compétence du programme local de l'habitat,

Vu les délibérations communautaires n°2000/1009 ; 2000/1010 et 2007/0122 portant respectivement sur le PLH, les modalités d'intervention de la communauté au titre de la politique de la ville et le règlement d'intervention habitat et politique de la ville,

Vu la convention de délégation de compétence des aides à la pierre du 31 janvier 2006.

Vu la délibération communautaire n°2009/0881 du 18 décembre 2009 portant approbation de la programmation 2009 de logements locatifs conventionnés sur le territoire de l'agglomération,

Vu la décision communautaire n°20093306300113 au titre des crédits délégués Etat de verser une subvention pour l'acquisition amélioration de logements locatifs sociaux conformément à la convention de délégation de compétences du 31 janvier 2006

Vu le projet de convention joint,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'obtention de l'agrément de cette opération au titre des aides à la pierre

DECIDE :

Article 1 :

La Communauté Urbaine participera au financement du rachat d'un immeuble composé de 127 logements financés en PLUS AA, situé Résidence Naudet Bat 3 sur la commune de Gradignan à hauteur de 413 000 euros maximum,

Article 2 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042 fonction 72 programme HC39 CRB VE00 du budget de l'exercice en cours.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 11 AVRIL 2011

Mme. VÉRONIQUE FAYET